Marie Besnard - Accusation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Cour, c'est un grand honneur pour moi de comparaître devant vous aujourd'hui en qualité de conseil de l'accusation dans l'affaire de Marie Besnard.

Je ne reviendrai pas sur les faits mais je rappellerai les deux mobiles de cette affaire : l'argent et l'amour.

N'oublions pas ces 13 morts, 13 proches de Marie Besnard morts dans des circonstances suspectes et à qui nous devons justice :

- Auguste Antigny: premier mari de Marie Besnard, à 33 ans seulement
- Marie Louise Labrèche : grand-tante du premier mari de Marie
- Toussaint River : ami des Besnard
- <u>Pierre Davaillault</u>: père de Marie Besnard. Mort lui aussi
- Louise Labrèche: grand-mère du second mari de Marie, Léon. Morte
- Marcellin Besnard : père de Léon, mort.
- Léon Besnard : mari de Marie Besnard.
- Lucie Besnard: sœur de Léon, décédée à l'âge de 45 ans.
- Marie Louise Gouin : mère de Léon,
- <u>Blanche Lebeau</u>: femme de Toussaint River, ami des Besnard, morte à l'âge de 58.
- Pauline Lalleron : cousine de Marie,
- <u>Virginie Lalleron</u>: sœur de Pauline Lalleron, morte huit jour après sa sœur,
- Marie Louise Antigny : mère de Marie.

Et tous ces morts pour quoi ? Et bien mais pour l'argent bien sûr ! Car à chaque fois, Marie Besnard était héritière ! Un vrai pactole !

Léon, son pauvre époux, s'était plaint à Louise Pintou juste avant de mourir d'avoir vu un liquide blanchâtre dans sa soupe. Il se doutait que Marie l'avait empoisonné. Deux raisons principales : d'abord Marie Besnard avait une forte attirance pour Ady et son mari était de trop pour profiter pleinement de son amant. Et puis, Léon était très riche et elle voulait hériter de sa fortune pour en profiter avec son « Ady » comme elle aime à l'appeler.

Les experts qui ont procédé aux examens sont reconnus par tout le corps médical, et leurs examens montrent que les corps contiennent de l'arsenic. Mes éminents confrères de la défense diront que l'arsenic est dans la terre, certes mais les quantités d'arsenic contenues dans les corps étaient en trop grande quantité pour provenir de la terre du cimetière et des cercueils.

Marie Besnard les a tous empoisonnés, les uns après les autres, les menant plus vite à la mort s'ils étaient déjà malades ou vieux.

Marie Besnard est une menteuse et une dissimulatrice, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, Marie Besnard doit être condamnée pour les crimes qu'elle a commis, nous devons justice à ces 13 morts.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges, je vous remercie de m'avoir écouté.

Steven, Benjamin, Louise, Fiona, Estelle, Margot